

M. La Salle: Madame le Président, j'ai cru me corriger lorsque j'ai dit que je pensais que le ministre avait induit la Chambre en erreur par une première lettre, et que dans la deuxième lettre, il a corrigé cette erreur.

Mme le Président: Non, il ne s'agit pas de cela.

M. La Salle: Madame le Président, je retire le mot «mentir».

Mme le Président: Dans les deux cas! L'honorable député les retire dans les deux cas, parce que tout à l'heure, il n'avait pas la parole, mais de son pupitre, je l'ai parfaitement entendu dire: Est-ce que le très honorable premier ministre a le droit de mentir.

M. La Salle: Madame le Président, je vous pose la question. Est-ce que le très honorable premier ministre a le droit de mentir? S'il n'en a pas le droit, je vous demanderais de lui demander de retirer ses paroles.

Mme le Président: Je crois que l'honorable député, je l'espère, comprendra bien cet article du Règlement. Il ne faut pas utiliser le mot «mentir» à la Chambre. C'est une expression qui est considérée comme n'étant pas parlementaire et l'honorable député sait bien que tout cela est établi en vue de maintenir l'ordre durant les débats. Je lui demanderais donc de retirer le mot «mentir» qu'il a prêté au très honorable premier ministre.

M. La Salle: Madame le Président, je retire le mot «mentir», mais je vous dis tout de suite qu'il n'a pas dit la vérité.

Mme le Président: C'est une opinion.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMMUNICATIONS

DÉPÔT D'UN DOCUMENT INTITULÉ: VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RADIODIFFUSION

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'aimerais déposer à la Chambre des communes deux documents, un premier qui s'intitule en français: *Vers une nouvelle politique nationale de la radiodiffusion*, et un deuxième qui s'intitule en anglais: *Towards a New National Broadcasting Policy*.

[Traduction]

M. Beatty: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre des Communications (M. Fox) vient de déposer sa stratégie de la radiodiffusion, un document intitulé: «Vers une nouvelle politique nationale de la radiodiffusion». Le ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions, comme il le devrait, pour que les députés de ce côté-ci puissent y répondre et même lui poser des questions à son sujet, ou bien a-t-il simplement l'intention de se rendre à une conférence de presse à 15 h 30 pour y faire sa déclaration, comme le font ses collaborateurs depuis 14 heures avec les séances d'information à huis clos?

Mme le Président: Le député saura si le ministre a l'intention de faire une déclaration lorsque nous en arriverons à cette étape de nos travaux.

Réforme des pensions

PÉTITIONS

M. ROBINSON (BURNABY)—LA POLITIQUE CONCERNANT LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter, de la part d'un certain nombre d'électeurs de la circonscription de Burnaby et d'autres municipalités de la région, une pétition où l'on explique que le gouvernement fédéral a négligé de mettre au point une politique concernant la marine marchande canadienne bien qu'il ait promis de le faire, il y a plus de deux ans de cela et on exhorte le gouvernement à mettre immédiatement en place une politique sensée et efficace qui favorisera la création d'une marine marchande canadienne et le développement du secteur de la construction navale au Canada et d'industries connexes. Je suis tout à fait d'accord avec la requête de mes mandants et je prie instamment le gouvernement de la considérer avec le plus grand sérieux.

* * *

LA RÉFORME DES PENSIONS

ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, il y a eu des entretiens entre les trois partis. La Chambre consent à l'unanimité, si je ne m'abuse, à ce que l'on dépose aujourd'hui, sans donner lieu à un débat, une motion tendant à établir un comité spécial composé de neuf députés qu'on nommera plus tard et qui constitueront un groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions.

Je propose donc:

Qu'un comité spécial de neuf députés à être nommés plus tard, qui agira comme Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, soit créé pour effectuer une étude et présenter un rapport sur les propositions de réforme du système canadien de revenu de retraite contenues dans le document du gouvernement du Canada intitulé «De meilleures pensions pour les Canadiens», et particulièrement sur les aspects suivants:

1. La méthode de protection contre l'inflation proposée pour les régimes des employeurs;
2. Les changements proposés aux prestations aux survivants en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec;
3. La question de l'élargissement des arrangements obligatoires en matière de pensions, notamment:

a) l'envergure de tout élargissement des arrangements obligatoires en matière de pensions nécessaire pour permettre aux Canadiens d'éviter un bouleversement de leur niveau de vie au moment de la retraite;

b) la nature de tout élargissement, que ce soit par le biais du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, de régimes obligatoires des employeurs ou d'autres moyens; et

c) le moment de l'entrée en vigueur de tout élargissement recommandé des prestations et des contributions.

4. Le financement du Régime de pensions du Canada;

5. Les propositions tendant à éliminer les problèmes spéciaux auxquels font face les femmes, y compris les ménagères, en vertu du présent régime de pensions; à condition

Que tout changement dans la composition du comité ne soit fait qu'en conformité de l'article 69(4)b) du Règlement;